

<b>DOMAINE : Droit Économie Gestion</b>
<b>MENTION : Droit International et Européen</b>
<b>Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN PUBLIC ET PRIVÉ</b> <b>Parcours Recherche</b>

Responsable : Professeur Jean-Christophe MARTIN  
Rentrée universitaire : 2016-2017

---

### **OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS :**

Cette spécialité de Master 2, à finalité recherche, vise l'acquisition par les étudiants d'une haute spécialisation juridique en droit international et européen. Combinant de manière originale enseignements de droit public et de droit privé, la formation se veut transversale et vise à faire connaître précisément les enjeux contemporains propres à plusieurs champs d'activité présentant actuellement un intérêt juridique spécifique. Outre l'acquisition de connaissances de fond dans le cadre de cours approfondis dispensés, l'objectif pédagogique est aussi le développement des capacités d'analyse, de réflexion des étudiants. La dimension méthodologique de la formation dispensée est donc aussi évaluée, dans le cadre de la formation continue, mais surtout des épreuves écrites qui sanctionnent chaque semestre et du mémoire répondant à des exigences propres élevées. La spécialité « DIEPP » vise ainsi à former des étudiants de haut niveau en droit international et européen et conduit naturellement aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. La spécialité « DIEPP » ouvre également sur des emplois sur titre nécessitant une compétence reconnue dans un domaine particulier du droit international : emplois dans les organisations internationales, les administrations publiques ou les entreprises privées. Elle concerne également les étudiants souhaitant exercer la profession d'avocat spécialisé dans les contentieux à portée internationale ou européenne.

### **LANGUES :**

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, de cette langue est un pré-requis pour suivre cette formation. Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international.

### **CONDITIONS D'ADMISSION :**

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, notamment titulaires du Master 1 Droit International et Européen de l'Université Nice – Sophia Antipolis ; elle est également ouverte aux étudiants en droit issus d'un autre Master 1 ou équivalent présentant un niveau suffisant en droit international et européen. L'admission se fait par sélection sur dossier.

### **RENSEIGNEMENTS :**

I.D.P.D. – Campus Trotabas – Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1  
☎ 04 92 15 71 94 – Site Internet : <http://unice.fr/idpd/>  
Courriel : [idpd@unice.fr](mailto:idpd@unice.fr)

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	Heures ensgt	Notation	Coef.	Ecrit / Oral CC / CT	Durée épreuve	ECTS
<b>UE 1/ 1 matière tirée au sort sur 2</b> /40						
Droit de la responsabilité internationale	20	/40	2	CT Ecrit	5 h	6
Règles matérielles de droit international privé et arbitrage	20	/ 40	2	CT Ecrit	5 h	6
<b>UE 2/ Liste obligatoire</b> /70						
Droit des relations extérieures de l'Union européenne	20	/ 20	1	CC Ecrit / Oral		5
Droit international des investissements	20	/ 20	1	CC Ecrit / Oral		5
Droit de la mer et des activités maritimes	20	/ 20	1	CC Ecrit / Oral		5
Anglais	15	/ 10	0,5	CC Ecrit / Oral		3
<i>Introduction au droit de l'Union européenne</i>	20	<i>Cours facultatif mutualisé – commun aux 7 spécialités</i>				

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	Heures Ensgt	Notation	Coef.	Ecrit / Oral CC / CT	Durée épreuve	ECTS
<b>UE 3/ 1 matière tirée au sort sur 2</b> /40						
Droit international pénal	20	/ 40	2	CT Ecrit	5 h	5
L'espace de liberté, sécurité et justice de l'Union européenne	20	/ 40	2	CT Ecrit	5 h	5
<b>UE 4/ Liste obligatoire</b> /70						
Contentieux du droit de l'OMC	20	/ 20	1	CC Ecrit / Oral		4
Droit international et européen de la propriété intellectuelle	20	/ 20	1	CC Ecrit / Oral		4
Contentieux européen des droits fondamentaux	20	/ 20	1	CC Ecrit / Oral		4
Anglais	15	/ 10	0,5	CC Ecrit / Oral		2
<b>UE 5/</b> /40						
Grand Oral		/40	2	CT Oral		
<b>UE 6/</b> /60						<b>6</b>
Soutenance du mémoire de recherche		/60	3	CT Oral		6

**Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements (cours, séminaires et conférences)  
Toute absence doit être justifiée et signalée au responsable du Master ainsi qu'à l'administration.**

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université Nice Sophia Antipolis, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré

## **CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS**

- 1<sup>er</sup> semestre : 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier 2017
- 2<sup>nd</sup> semestre : dernière semaine d'avril 2017

Remise du mémoire début juin et soutenance fin juin.

*Certains étudiants (salariés, handicapés et sportifs de haut niveau) peuvent bénéficier d'un aménagement pour le contrôle des connaissances.*